

Règlement de jeu Mon voyage idéal – Galeries Lafayette

La société GALERIES LAFAYETTE VOYAGES – 27 rue de la Chaussée d’Antin - 75446 Paris Cedex 09 – Groupe Galeries Lafayette – Licence d’agence de voyages IM : 075100205 - Membre du SNAV - SARL au capital de 3 411 200 € - Garantie financière HSBC France - RCS Paris B 315 710 251 (ci-après dénommée « les organisateurs »)

Organise un jeu intitulé « **MON VOYAGE IDEAL** » qui se déroulera du 5 février au 4 mars 2018 dans les agences de voyage Galeries Lafayette et du BHV MARAIS et sur le site voyages.galeriesslafayette.com.

ARTICLE I – PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert gratuitement sans obligation d'achat, à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine à l'exception du personnel du groupe Galeries Lafayette, du personnel de démonstration et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

ARTICLE II – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu, il suffit :

- de se rendre dans une agence de voyages Galeries Lafayette ou BHV MARAIS entre le 5 février et le 4 mars 2018 pendant les horaires d’ouverture.
- de se procurer un bulletin de participation disponible librement en magasin.
- de remplir ce bulletin en répondant aux questions posées et informations demandées.
- de déposer ce bulletin de participation dans l’urne prévue à cet effet au plus tard le 4 mars avant la fermeture du magasin.
- ou sur le site internet voyages.galeriesslafayette.com entre le 5 février et le 4 mars 2018.

Il ne sera accepté qu’une seule participation par foyer (même nom, même code postal). Le dépôt de plusieurs bulletins, par la même personne, entraînera l’annulation de tous les bulletins déposés.

Aucun envoi de bulletin de participation par courrier ne sera accepté. Tout bulletin incomplètement ou inexactement rempli (sauf champs facultatifs), indéchiffrable ou raturé sera éliminé.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué le 19 mars 2018 par le service marketing des Galeries Lafayette afin de déterminer un bulletin gagnant parmi l'ensemble des bulletins présentés dans l'urne.

Ce bulletin ne sera déclaré gagnant que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1 & 2).

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

La dotation mise en jeu est la suivante :

Un voyage d'une valeur inférieure ou égale à 10 000€ au choix parmi les destinations proposées (hors Idiliz), utilisable dans une des agences Galeries Lafayette ou le BHV MARAIS pour tout voyage avant le 31 décembre 2018. Réservation avant le 30 juin 2018.

Le lot est strictement personnel et n'est pas cessible, il ne pourra en aucun cas être remboursé en tout ou partie ou échangé.

Si le lot était indisponible, la société se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

Il appartient aux gagnants de vérifier la validité de leur titre de transports ainsi que leurs documents de voyages (passeport, ESTA etc).

En cas de réservation supérieure à 10 000€, le gagnant prendra à sa charge la différence.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés par mail par la responsable de l'agence de voyages des Galeries Lafayette le plus près du domicile du gagnant, à l'adresse figurant sur le bulletin de participation dans un délai de 15 jours à compter du tirage au sort des modalités de remise de leur lot.

Passé un délai de 1 mois après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE V I – DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la(es) société(s) organisatrice(s) à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule(s) la(s) société(s) organisatrice(s) (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera (ont) destinataire(s) des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant aux 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL - Correspondant CNIL – TSA 23 000 44-48 rue

Châteaudun – 75 009 PARIS ou par email à l'adresse correspondantcnil@galeriesslafayette.com

ARTICLE V II – REGLEMENT DE JEU

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement au Service Clientèle du magasin.

ARTICLE V III – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors du retrait du lot.

ARTICLE IX - RESPONSABILITE

La(es) société(s) organisatrice(s) décline(nt) toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

La(es) société(s) organisatrice(s) ne sera (ont) pas tenue responsable(s) si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de 15 jours après le tirage au sort, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris
Le 17 janvier 2018